



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Municipalité

## Préavis municipal No 53 - 2010 relatif au changement du nom de la gare

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### ◇ 1. Préambule

Suite au postulat déposé le 06 septembre 2007, par Messieurs les Conseillers Naïm Ben Khelifa, Jérôme Ischi et Joël Cavat, la Municipalité vous avait présenté le 15 septembre 2008, un rapport vous informant qu'elle acceptait d'entrer en matière ; ce dernier, dont vous aviez accepté l'entrée en matière, doit déboucher sur le préavis que voici.

### ◇ 2. Démarches entreprises

00.10.07	Demande à Swisscom et Annuaire Téléphonique Local de supprimer «Cossonay-Gare» au profit de Penthelaz.
00.10.07	Courrier au Canton.
24.01.08	Courrier à CarPostal SA.
24.01.08	Courrier à La Poste Suisse.
15.05.09	Courrier aux CFF.
21.05.08	Courrier à la Compagnie du Chemin de fer et du Funiculaire de Cossonay Ville-Gare.
01.12.08	Mail à N. Ben Khelifa, Bibliothèque cantonale.
04.12.08	Réponse des Archives cantonales.
24.03.09	Séance avec la Municipalité de Cossonay.
26.05.09	Séance avec la Municipalité de Cossonay.
08.09.09	Séance avec le Service Cantonal de la Mobilité, M. Faerber ; M. Liaudat (nomenclature) et M. Niquille (transports publics).
25.09.09	Demande à Swisstopo

### ◇ 3. Arguments de la Municipalité

Tout ce qui faisait que la gare s'appelle «Cossonay» a disparu au fil du temps :

- A l'origine, la gare s'appelait Penthelaz, avant de se nommer Penthelaz-Cossonay, puis Cossonay.
- Créées en 1898, les Câbleries de Cossonay n'existent plus depuis 1997 (création de Venoge Parc SA en 2004).
- Bien qu'apparaissant en 1500 environ (Moulin de Cossonay), les Grands Moulins de Cossonay créés en 1924, prennent le nom de Provimi Kliba SA, en 1995 déjà !

- Le numéro postal de Cossonay-Gare était 1304 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1982 date de la fermeture de la poste de la gare. Jusqu'en 2004, la Poste a admis «1305 Cossonay-Gare». Depuis, c'est «1305 Penthalthaz».
- Le district de Cossonay n'existe plus depuis le 01.01.08.
- Les guichets de la gare ont été fermés, sans avis, le 01.01.2007. Les usagers sont obligés de se rendre à Yverdon, Renens ou Lausanne pour bénéficier d'un service à la clientèle. De plus, suite à l'installation d'un distributeur à billets, la Municipalité avait souhaité qu'une séance d'information pour l'utilisation de cet appareil soit faite, notamment pour les personnes âgées. Celle-ci n'a jamais eu lieu, malgré plusieurs rappels.
- Dès le 14 mars 2008, le Funiculaire a été transféré à MBC (transports de la région Morges-Aubonne) ! Dès lors, le Funiculaire se situe dans deux zones différentes, à savoir la 39 et la 44. Le distributeur de billets, à Cossonay, ne connaît pas « Penthalthaz ».
- Cossonay-Gare est bien un quartier de Penthalthaz et non pas un lieu-dit, selon le courrier du 5 décembre 2008 des Archives cantonales, dont voici un extrait :

La gare de Cossonay est localisée sur la commune de Penthalthaz, au lieu-dit «Aux Grands-Moulins», dont la mention figure déjà sur les plans cadastraux en 1675 (ACV, GB 71 a, fol. 62), en 1739 (GB 71 b, fol. 39-40 et 42) et 1843 (GB 71 C, fol. 15).

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avant le rachat des chemins de fer par la Confédération, en février 1898, la gare portait le nom de Penthalthaz-Cossonay.

A la suite de ce rachat, le lieu prit le nom de Cossonay ou de Cossonay-Gare. L'origine récente de ce toponyme est donc bien un nom de quartier et non un lieu-dit.

- Le nom de « Cossonay-Gare » n'apparaît sur aucune carte cadastrale et n'est pas une localité.
- Le rapport de M. Kim Karasco du 23.12.2008 « Photographie du contexte de vie des jeunes à Penthalthaz » stipule, au sujet de la gare :

*«Il nous a semblé qu'il y avait également une problématique au niveau de l'intégration de ces quartiers et de leurs habitants dans la commune. Non seulement les habitants sont perturbés au niveau administratif (rubrique spéciale Cossonay-Gare dans le bottin téléphonique), mais ils vivent dans une zone à part (coincés entre la Venoge, les Câbleries et la gare) et disent se sentir parfois oubliés.*

*Un postulat a été déposé pour un changement du nom de la gare. La municipalité est entrée en matière après avoir reçu des avis positifs de la population. Interrogés à ce sujet, les jeunes habitants de ce quartier répondent que cela ne changerait rien concrètement pour eux, qu'ils se sentiraient toujours un peu à part. Nous pensons que si l'idée est légitime, elle ne pourrait prendre réellement sens qu'en réfléchissant également à comment favoriser l'intégration réelle des habitants de ces quartiers ! ».*

- Les panneaux d'entrée du village ont été changés en juillet 2008, de Cossonay-Gare, ils sont passés à Penthalthaz et en-dessous, entre parenthèses, Cossonay-Gare.
- Notre localité, en tant que centre régional (selon le plan directeur cantonal) se doit, sur l'entier de son territoire, de porter le nom de Penthalthaz.
- En janvier 2008, une consultation téléphonique des grandes entreprises sises sur notre commune montre que, dans l'ensemble, elles ne sont pas défavorables à ce projet.

- Certains services cantonaux ignorent que Cossonay-Gare est un quartier de Penthaz ; la Municipalité en a fait encore la triste expérience en septembre 2009, avec l'Administration Cantonale des Impôts !!! Heureusement, aujourd'hui nous ne recevons plus de courriers de la part du Canton adressés à la Municipalité de Cossonay-Gare.
- Tous les frais inhérents à la gare sont à la charge de notre commune.
- Penthaz s'occupe de tous les problèmes liés à la gare.
- Dans le courant 2008, La Municipalité reçoit plusieurs courriers de citoyens soutenant le projet.
- Aucun changement des panneaux indicateurs routiers n'est nécessaire.
- L'Association Régionale du Gros-de-Vaud, de laquelle nous sommes membre, est très active, notamment pour le développement touristique. Nous sommes la seule commune du Gros-de-Vaud à bénéficier d'une piscine non couverte, d'un camping **et d'une zone industrielle sur notre flan ouest. Ce sont des atouts majeurs** dans la région que nous pouvons et devons mettre en évidence. Mais pour le touriste, cette piscine se trouve-t-elle à Cossonay-Gare ou à Penthaz ?

#### ◇ 4. Séances avec la Municipalité de Cossonay

En 2007, une des exigences du Service de la Mobilité était que les Communes de Penthaz et Cossonay se mettent d'accord pour le nom de la gare, faute de quoi le dossier pourrait s'enliser et il conviendrait de trouver un compromis donnant satisfaction à chaque commune.

En cas de désaccord, l'Autorité compétente tranchera et pas nécessairement dans le sens voulu.

C'est pourquoi, la Municipalité a eu plusieurs séances relatives à ce sujet épineux avec ses collègues de Cossonay qui entreraient en matière, à condition que la gare s'appelle Penthaz-Cossonay ou Cossonay-Penthaz, tout en précisant que le statu quo leur convient parfaitement. Leurs motifs sont les suivants :

- ✓ Garder un bout d'identité de la région et conserver les habitudes des personnes utilisant le train.
- ✓ Le nom de Penthaz est moins connu.
- ✓ Conserver la force de la région au niveau industriel et économique.
- ✓ Prouver la volonté des deux communes de travailler ensemble.
- ✓ Défendre la région.

Il est clair que la Municipalité de Cossonay s'opposera fermement au projet, si la gare s'appelle «Penthaz».

#### ◇ 5. Rencontre avec le service de la Mobilité

Ce Service rappelle les points soulevés en 2007 et évoque la problématique de la dénomination d'une gare, halte ou arrêt de bus, à savoir qu'il faut tenir compte de la notion de localisation et non de commune territoriale, donc prendre en considération l'historique et la nomenclature des autres lignes de transports (bus notamment). Une nouvelle directive sur la nomenclature sera éditée par l'OFT (Office Fédéral des Transports) à fin 2009.

Au point de vue technique, l'appellation « Penthaz » conviendrait mieux car « Penthaz-Cossonay » ou vice-versa, pourrait induire en erreur la clientèle de CarPostal (elle pourrait penser que le bus poursuit sa course jusqu'à Cossonay, ce qui ne serait pas forcément le cas).

## ◇ 6. Position de Municipalité

Dans sa séance du 23 novembre 2009, la Municipalité a décidé d'entamer, sous réserve de l'approbation du Conseil communal, la procédure du changement de nom de la gare avec l'appellation «Penthalaz», étant toutefois consciente que celle-ci pourra être très longue (opposition de Cossonay).

En effet, les arguments développés sous point No 3 du présent préavis sont extrêmement favorables. Nous savons également que nous aurons le soutien de plusieurs communes voisines dépendant du district du Gros-de-Vaud.

Mais, la conviction la plus profonde est de défendre l'identité de notre commune au sein de la région, du canton et même de la Suisse, pour qu'enfin notre territoire, notre commune soient reconnus où que ce soit pour son développement futur.

## ◇ 7. Procédure

En principe, ce sont les entreprises qui font ce genre de démarches (PTT, par exemple). Mais l'Office Fédéral des Transports admet également que se soit une commune. Notre demande doit être accompagnée de :

- Demande à Swisstopo (selon l'Office Fédéral de la Statistique, «Cossonay-Gare» existe bel et bien : cette localité est indiquée sur la carte au 1 :25'000).
- Préavis des entreprises locales.
- Préavis des communes voisines.
- Cossonay devrait se prononcer sur le maintien ou l'abandon de «Cossonay-Ville» pour le funiculaire et les stations de bus. Notons que les panneaux indicateurs désignent, dans la plupart des cas «Cossonay» et non pas «Cossonay-Ville».

## ◇ 8. Coût

CFF	CHF 40'000.00
CarPostal	CHF 0.00
Funiculaire (nom sur le Funi et sur la « gare du Funi », estimation)	CHF 10'000.00
Swisstopo	CHF 0.00
Panneaux de la gare (estimation)	CHF 10'000.00
Frais d'avocat	CHF 2'500.00
Divers et imprévus	CHF 2'500.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>CHF 65'000.00</b>

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n°53-2010, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

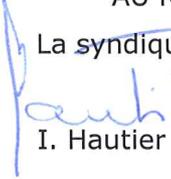
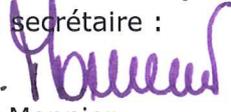
#### décide

#### d'autoriser la Municipalité à

1. Entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le changement du nom de la gare afin que son appellation soit «Penthelaz».
2. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à cette démarche.
3. D'accorder un crédit de Fr. 60'000.00
4. De financer cette dépense par la trésorerie courante.
5. D'avoir recours à un avocat en cas de besoin.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 novembre 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :			La secrétaire :	
	I. Hautier			S. Monnier

Municipal à convoquer : Madame Isabelle Hautier, syndique.